

Article publié le 13/12/2022 par Jean-Tenahe FAATAU

[EXPERTISE. Quelle évolution des taux de crédit dans les départements d'outre-mer ? Par l'IEDOM-IEOM | Outremers360](#)

EXPERTISE : Quelle évolution des taux de crédit dans les départements d'outre-mer ? Par l'IEDOM-IEOM



Dans cette nouvelle expertise, l'IEDOM nous informe des évolutions récentes du coût du crédit en outre-mer. Il revient également sur le taux de l'usure et son rôle.

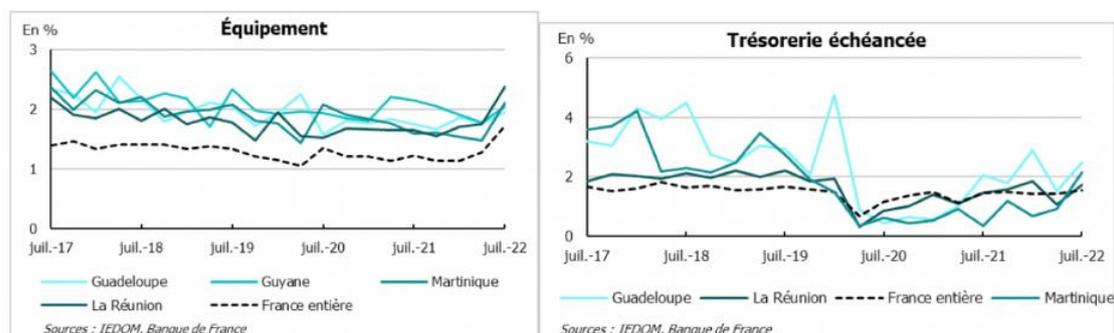
Depuis juillet, la Banque centrale européenne relève ses taux d'intérêt directeurs, qui n'avaient cessé de baisser depuis 2011. Cela se répercute sur les taux des crédits bancaires mais qu'en est-il exactement dans les départements d'outre-mer ?

L'IEDOM et l'IEOM publient tous les trimestres les taux des nouveaux crédits observés sur chaque territoire. Selon nos dernières statistiques, le troisième trimestre 2022 se traduit globalement par une hausse des taux des crédits. Les départements ultramarins suivent donc bien la tendance nationale.

Pour les entreprises, la hausse des taux de crédits à l'équipement est marquée à La Réunion, avec un taux moyen qui passe de 1,74 % à 2,37 % en trois mois, mais aussi en Martinique où il passe de 1,47 % à 2,10 %. La Guadeloupe et la Guyane connaissent également une progression, mais moins prononcée pour le moment. Ces quatre départements affichent des taux assez semblables et plus élevés qu'au niveau national où le taux moyen s'élève à 1,72 % au troisième trimestre. On constate en revanche qu'en outre-mer la quasi-totalité des crédits à l'équipement restent des crédits à taux fixe, contre trois sur quatre au niveau national, ce qui est plus protecteur pour les entreprises ultramarines.

Pour les crédits de trésorerie, les entreprises voient également les taux d'intérêt légèrement progresser, revenant au niveau de 2019. Dans le contexte de la crise Covid, le déploiement des prêts garantis par l'État (PGE) à taux bas, s'était traduit par une nette diminution du taux moyen des crédits de trésorerie en outre-mer comme au niveau national.

Taux moyens des nouveaux crédits aux entreprises



Les taux présentés correspondent aux taux effectifs au sens étroit (TESE), qui correspondent à la composante intérêt du taux effectif global (TEG). Les taux sont des taux moyens, pondérés par le montant du crédit. Ces données sont issues d'une enquête réalisée sur les établissements locaux concernant les nouveaux crédits octroyés sur le premier mois du trimestre.

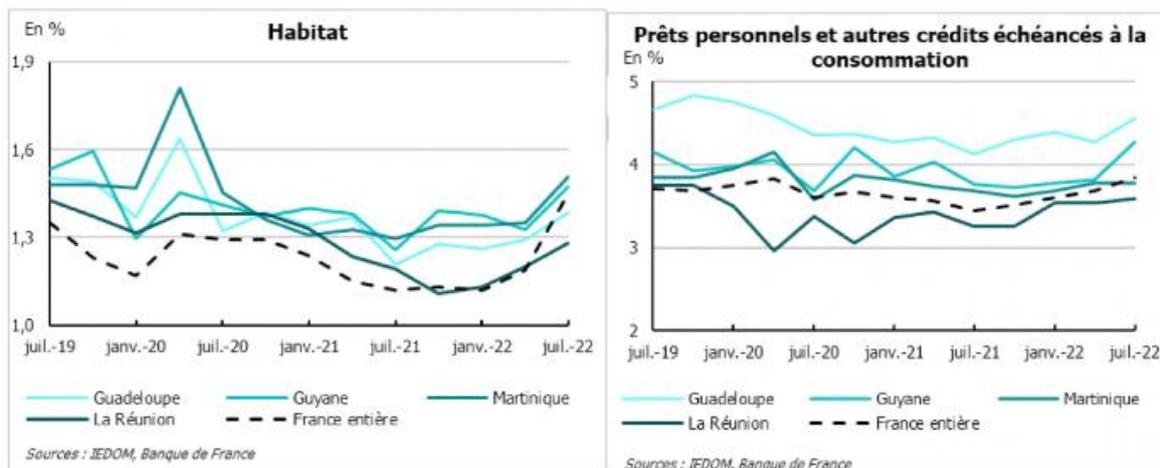
Pour les ménages ultramarins, les taux d'intérêt ne sont pas plus élevés que dans l'Hexagone mais la hausse se fait aussi sentir

Ce que l'on observe, pour les crédits à l'habitat comme pour les crédits à la consommation, ce sont des taux globalement très proches du niveau national. Sur le dernier trimestre, le crédit à l'habitat apparaît même moins coûteux en Guadeloupe et à La Réunion.

Le taux moyen d'un crédit immobilier s'établit à 1,28 % à La Réunion au troisième trimestre et à 1,38 % en Guadeloupe contre 1,45 % en France entière. En Martinique et en Guyane, les taux moyens se

rapprochent du niveau national (à 1,51 % et 1,47 %) mais restent supérieurs. Sur le dernier trimestre ils progressent partout après avoir été globalement stables à des niveaux historiquement bas depuis deux ans.

Taux moyens des nouveaux crédits aux particuliers



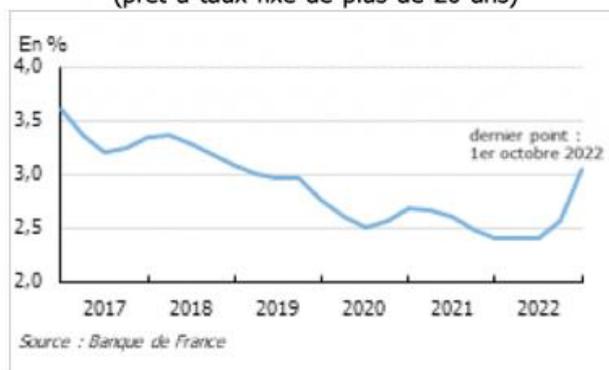
Une légère remontée des taux s’observe aussi pour les crédits à la consommation. Sur ces financements, les taux pratiqués en outre-mer se situent dans une fourchette allant de 3,59 % à La Réunion à 4,85 % Guadeloupe. Ils sont globalement proches du taux moyen national (3,85 %).

Comprendre les débats actuels autour du taux de l’usure

Après plusieurs années de baisse, la remontée des taux sur ces derniers mois s’est accompagnée de questionnements autour du taux de l’usure, accusé notamment d’être la cause de refus de demandes de crédit. Dans un contexte où les banques voient également leur coût de refinancement s’élever, l’existence de ces taux plafonds peut apparaître comme une contrainte et mérite explication.

Le taux d’usure est un élément protecteur de l’emprunteur. Il correspond en effet au taux d’intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu’ils accordent un prêt. Ceci concerne les prêts aux particuliers, aux associations et aux collectivités locales. La fixation d’un taux d’usure permet donc de protéger l’emprunteur contre des taux excessifs qui lui seraient proposés. Des taux d’intérêt trop élevés pourraient placer l’emprunteur dans une situation financière difficile, et, à plus grande échelle, déstabiliser l’économie globale. Le taux de l’usure joue donc un rôle de régulateur.

Taux de l'usure pour un prêt immobilier aux particuliers (prêt à taux fixe de plus de 20 ans)



Comment est-il calculé ? La Banque de France fixe trimestriellement le taux de l'usure à partir des taux effectifs moyens pratiqués au cours du trimestre précédent, augmentés d'un tiers. Il s'agit d'un taux effectif global (TEG), c'est-à-dire incluant la totalité des frais occasionnés par le prêt (les intérêts mais aussi les frais de dossiers, les coûts d'assurance et de garanties obligatoires, etc.). Un seuil différent est calculé en fonction de la catégorie de prêt, du montant emprunté, de la durée d'emprunt.

Le seuil de l'usure des prêts immobiliers accordés aux particuliers a suivi la tendance baissière des taux d'intérêt observés ces dernières années, pour s'établir au plus bas à 2,40 % début 2022 pour un prêt de plus de 20 ans. Il amorce depuis une progression passant à 2,57 % au 1er juillet et enfin 3,05 % depuis le 1er octobre 2022. Ce relèvement observé en octobre devrait permettre de limiter les cas d'accès plus difficile au crédit immobilier.

Pour en savoir plus, consulter les publications sur le site de l'IEDOM :

[La Réunion — Taux du crédit aux entreprises et aux particuliers — IEDOM](#)

[Guadeloupe — Taux du crédit aux entreprises et aux particuliers — IEDOM](#)

[Martinique — Taux du crédit aux entreprises et aux particuliers — IEDOM](#)

[Guyane — Taux du crédit aux entreprises et aux particuliers — IEDOM](#)